

# Agreste Franche-Comté



Les ovins en Franche-Comté

Numéro 146 - Mars 2010

Agreste Franche-Comté n° 146 - Mars 2010



Photo SRISE

## Franche-Comté : guère de moutons

**Avec environ 50 000 ovins en 2008, la Franche-Comté représente moins de 1% du troupeau ovin national. Plus de la moitié du troupeau régional est haut-saônois.**

**Même s'il a tendance à augmenter, le troupeau moyen franc-comtois reste relativement petit. Les gros troupeaux demeurent rares dans la région.**

Avec 5 millions d'euros, la production ovine ne représente que 0,4% de la valeur de la production agricole franc-comtoise. En 2000, 56 000 brebis ont été recensées dans 1 944 exploitations franc-comtoises, soit 1% des brebis françaises. 60% de ces brebis étaient élevées dans un peu plus de 500 exploitations dites professionnelles. La même année, 660 exploitants ont déposé une demande pour bénéficier de la prime à la brebis pour 49 000 brebis primées.

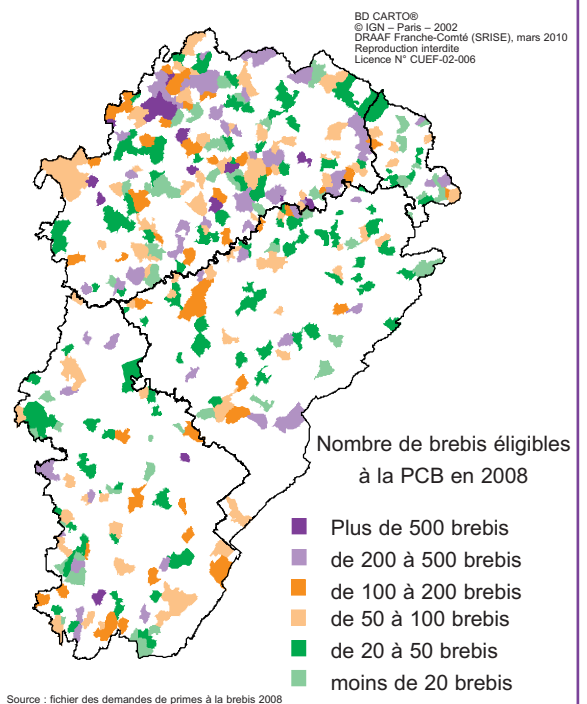
nombre de brebis éligibles. Le Doubs et le Jura comptent chacun une centaine d'exploitations possédant des brebis. Toutefois, le nombre moyen de brebis par exploitation est plus élevé dans le Jura (95 contre 69 dans le Doubs). Enfin, le Territoire de Belfort recense 7% des demandeurs et un peu plus de 3% des brebis pouvant être primées. Depuis 2000, le nombre de brebis éligibles a diminué de 0,8% par an. La baisse la plus importante a eu

En 2008, 510 exploitants de la région ont déposé une demande de prime à la brebis. Cela représente 45 700 brebis éligibles, soit 89 brebis en moyenne par exploitation.

La Franche-Comté concentre ainsi 0,8% des effectifs de brebis pouvant être primés au niveau métropolitain. C'est la troisième région où le nombre de brebis éligibles est le plus faible après l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais.

Plus de la moitié des exploitations ayant demandé la prime sont situées en Haute-Saône. Ce département regroupe 60% du

### La Haute-Saône concentre plus de la moitié des brebis éligibles à la prime à la brebis



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la Forêt**

lieu dans le Jura (- 1,5% par an), le nombre de brebis pouvant bénéficier de la prime est ainsi passé de 11 350 en 2000 à 9 900 en 2008. Le département de la Haute-Saône voit également son nombre de brebis diminuer mais de façon plus modérée (-0,9% annuellement). Le Territoire de Belfort et le Doubs connaissent, quant à eux, une progression du nombre de brebis éligibles avec, respectivement, + 0,4% et + 0,9% par an.

Sur la même période, le nombre de

Des exploitations de plus en plus grandes		
Nombre de brebis	Nombre d'exploitations	
	2008	2000
moins de 20	100	175
de 20 à 49	180	255
de 50 à 99	105	90
de 100 à 199	65	75
de 200 à 499	50	55
plus de 500	10	10
<b>Ensemble</b>	<b>510</b>	<b>660</b>

Source : fichier des demandes de primes à la brebis 2000 et 2008

demandeurs d'aide a diminué de 2,7% par an. Cette baisse a atteint - 4,2% dans le Jura, - 3,4% dans le Doubs et - 2,3% en Haute-Saône. Seul le Territoire de Belfort a connu une hausse du nombre d'exploitations demandant la prime à la brebis (+ 1,3%).

## Qui sont les éleveurs de moutons franc-comtois aujourd'hui ?

En 2008, les exploitations ayant déposé une demande de prime à la brebis, sont de taille relativement modeste. Leur superficie moyenne s'établit à 60 hectares contre 98 pour l'ensemble des exploitations de la région. Cependant, si l'on ne considère que les exploitations ayant déposé une demande pour plus de 100 brebis, la superficie est plus importante et atteint 91 hectares. Ces exploitations comptent ainsi 2,7 brebis, en moyenne, par hectare de SAU.

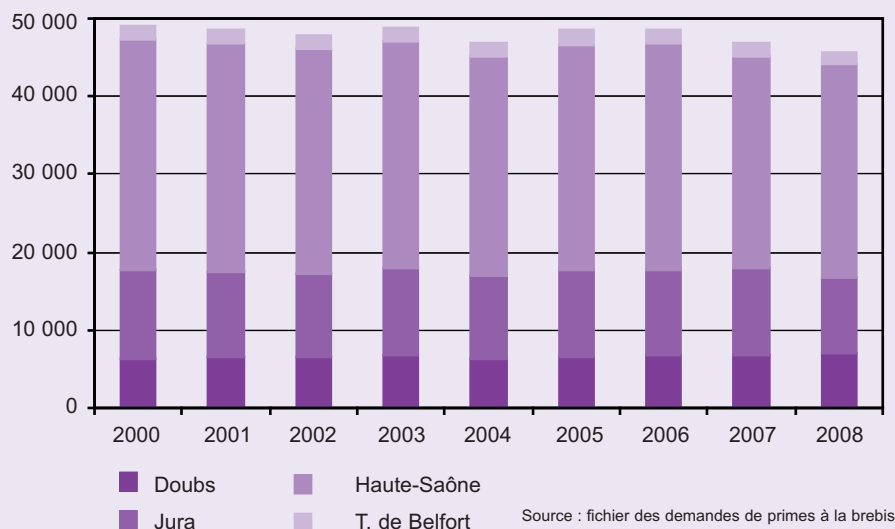
Par ailleurs, 80% des exploitations ayant demandé la prime sont des exploitations individuelles. Ce statut est beaucoup plus répandu que

dans l'ensemble des exploitations franc-comtoises où elles ne représentent qu'un peu plus d'une exploitation sur deux (54%). En revanche, ces exploitations individuelles ne regroupent que 70% des brebis éligibles. A l'inverse, les GAEC et EARL ne constituent ensemble que 20% des exploitations demandant la prime mais regroupent près de 30% des animaux éligibles.

En terme de troupeau, la taille moyenne des exploitations a toutefois tendance à augmenter. Elle passe ainsi de 74 brebis éligibles en 2000 à 89 en 2008. En 2000, plus de 60% des exploitations ayant fait une demande de prime à la brebis possèdent moins de 50 brebis. En 2008, ces exploitations ne représentent plus que 55%.

Les gros troupeaux demeurent rares dans la région. En 2008, seules 10 exploitations ont déclaré avoir plus de 500 brebis, soit le même nombre qu'en 2000. ■

## Diminution du nombre de demandes de primes à la brebis



## La prime à la brebis

La prime à la brebis est une aide destinée à assurer un niveau de vie équitable aux éleveurs d'ovins et de caprins. Cette aide communautaire est financée par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole. La prime à la brebis concerne les femelles d'espèce ovine ou caprine d'âge supérieur à un an et/ou ayant mis bas au moins une fois. Pour bénéficier de cette aide, l'exploitant doit détenir au moins 10 brebis ou chèvres et maintenir sur son exploitation pendant 100 jours, à compter de la date de dépôt des demandes, un effectif au moins égal à celui déclaré. Le montant de la prime peut varier de 8,40 € à 14 € par tête selon les caractéristiques du cheptel.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service de l'Information Statistique et Économique  
191 rue de Belfort - Immeuble Orion -  
25043 Besançon Cedex  
Tél : 03.81.47.75.50 - Fax : 03.81.47.75.05  
Pour en savoir plus : site internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

**Directeur : P. WEHRLÉ**

Directeur de la publication : D. CLERGET

Rédaction : C. GUICHARD

Composition : M.C. PETIT-MAIRE

Impression : DRAAF

Dépôt légal : à parution ISSN : 0246-1803 Prix : 4,50 Euros